

COMMUNIQUE DE PRESSE

La FEDEPSAD salue la demande du CEPS d'un arbitrage politique pour faire face aux conditions exceptionnelles d'inflation en faveur du secteur du DM et de la prestation de santé à domicile

Paris, le 11 juillet 2022 | Cela fait déjà plusieurs mois que la Fédération des prestataires de santé à domicile (FEDEPSAD) a alerté les pouvoirs publics sur les conséquences désastreuses de l'inflation sur les activités des PSAD.

En 2022, le coût supplémentaire lié à l'inflation estimé sur le secteur de la prestation de santé à domicile s'élèvera a minima à 159 millions d'euros de plus par rapport à l'année 2021. Ces coûts additionnels comprennent par exemple +37% de dépenses liées à la hausse des prix des carburants (Les PSAD parcourent 600 millions de km par an pour prendre en charge 2,5 millions de patients à leur domicile), une hypothèse a minima de +4% des coûts des dispositifs médicaux (DM) et +5 à 6% des coûts des consommables associés. A ces impacts liés à l'inflation, les prestataires de santé à domicile doivent également supporter les 80M€ de baisses tarifaires déjà actées par le CEPS sur 2022.

Malgré ces chiffres alarmants, le secteur des PSAD n'a bénéficié d'aucune mesure pour limiter l'impact de l'inflation sur son activité, ni d'aucune revalorisation tarifaire. Rappelons qu'à la différence d'autres secteurs économiques, la prestation de santé à domicile ne peut en aucun cas reporter l'impact de ses surcoûts sur ses tarifs, qui sont administrés et limités par l'État.

La FEDEPSAD se félicite cependant que le Comité économique des produits de santé (CEPS), prenne conscience de la gravité de la situation. Le président du CEPS a récemment concédé qu'il n'y avait « *aucun doute sur la hausse des coûts* » qui concerne directement le secteur. Il a appelé le gouvernement à définir une orientation pour prendre en compte les conséquences économiques de l'inflation sur la fixation des prix dans le secteur du Dispositif médical (DM) et de la prestation de santé à domicile.

Au-delà de ce constat partagé par la FEDEPSAD et le CEPS, la fédération rappelle avoir elle aussi demandé un arbitrage politique pour acter un abandon immédiat des baisses tarifaires. En complément, la FEDEPSAD demande une revalorisation tarifaire des thérapies les plus affaiblies par l'inflation ainsi qu'une aide additionnelle « *gros rouleurs* » dédiée aux PSAD pour absorber les surcoûts liés au carburant..